Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260302-2026023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/03/2026

Date de la convocation
24/02/2026

Date d'affichage
24/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22
Présents : 20
Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril (a rejoint l'assemblée à 19h50), Mme GUEGAN Julie (a rejoint l'assemblée à 19h50), M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick (a rejoint l'assemblée à 19h50), Mme MARCHAND Morgane (a rejoint l'assemblée à 20h), Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Absent ayant donné procuration : M. FALIGUERHO Hugues à Mme GUEGAN Julie
Excusé : M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026023
Objet de la délibération : Cession de la parcelle ZC 209 à NEOTOA pour régularisation

Monsieur le Maire indique que la Commune a été contactée par NEOTOA concernant la parcelle cadastrée ZC 209 et située impasse des Genêts. Dans le cadre de la préparation à la mise en vente des pavillons situées impasse des Genêts, le bornage réalisé par le cabinet Géomètre Quarta a mis en évidence que la parcelle ZC 209 n'avait jamais fait l'objet d'une rétrocession au même titre que les autres parcelles de l'opération.

Les Domaines ont été contactés et ont proposé une cession à l'euro symbolique, conformément à ce qui avait été fait pour la rue du Toit de Chaume en 2014.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession de la parcelle ZC 209 (686 m²) pour 1 € symbolique à NEOTOA. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 12/03/2026